

Primes énergie 2011



Renvoyez l'original de ce formulaire (pas de copie) complété, signé et accompagné des annexes dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture finale à l'adresse indiquée cicontre

Pour toute demande de documentation, de formulaires et toute information relative aux primes (choix techniques, procédure administrative, conseil, aide au remplissage du formulaire, ...):



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie Département de l'Énergie et du Bâtiment durable

Avenue Prince de Liège 7 5100 Jambes

Département de l'Énergie et Guichet de l'Énergie

Téléphone: 078 15 00 06 - Fax: 081 33 55 11

http://energie.wallonie.be

Formulaire 13 - Installation d'un appareil de chauffage biomasse (bois, ...) à alimentation exclusivement automatique Demande de prime

Public

Toute personne physique ou morale, à l'exception des personnes morales éligibles au programme UREBA¹, qui réalise des travaux d'installation d'un appareil de chauffage biomasse dans un bâtiment situé en Région wallonne. La personne qui introduit la demande de prime doit être la personne à qui est adressée la facture.

Avantages

La prime est de 1 750 euros pour l'installation d'un appareil de chauffage biomasse de moins de 50 kW.

- Lorsque la puissance est supérieure ou égale à 50 kW : le montant de la prime est de 1 750 euros, majoré de 35 euros par kW entre 50 et 100 kW.
- Lorsque la puissance est supérieure à 100 kW : le montant de la prime est de 3 500 euros, majoré de 18 euros par kW entre 100 et 500 kW.
- Lorsque la puissance est supérieure à 500 kW : le montant de la prime est de 10 700 euros, majoré de 8 euros par kW excédant 500 kW

Le montant de la prime est limité à 50 % du montant de la facture et peut atteindre un maximum de 15 000 euros par installation. La Région wallonne a réservé un budget pour les primes. À l'approche de l'épuisement de ce budget, un avis sera publié au Moniteur belge, dans les médias et sur le site portail de l'énergie en Région wallonne http://energie.wallonie.be.

Conditions

- 1. La demande doit porter sur l'installation d'un appareil de chauffage biomasse dans un bâtiment.
- 2. La facture finale de l'installation doit dater au plus tôt du 1^{er} janvier 2011 et au plus tard du 31 décembre 2011.
- 3. La demande de prime doit être introduite dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture finale.
- **4.** L'appareil de chauffage biomasse doit être à alimentation exclusivement automatique.
- 5. L'appareil de chauffage biomasse doit satisfaire à la norme européenne NBN EN 303-5.
- 6. Pour les factures finales d'installation datées du 1^{er} janvier 2011 au 31 mai 2011, l'appareil de chauffage biomasse doit disposer d'un rendement thermique supérieur à 80 % calculé selon la norme NBN EN 303-5.
 - Pour les factures finales d'installation datées du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2011, l'appareil de chauffage biomasse doit disposer d'un rendement thermique supérieur à 85 % calculé selon la norme NBN EN 303-5.
- 7. L'installation **complète** doit être réalisée par un entrepreneur enregistré² disposant de l'accès réglementé pour les activités d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire³

Réglementation

Base légale⁴: Arrêté ministériel du 22 mars 2010 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie

¹Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments (Arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003 relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments).

⁴Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (http://wallex.wallonie.be).



1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification		
Vous êtes :	Remplissez le	cadre qui vous concerne parmi les trois suivants.
☐ un citoyen		
□ M. No	m Pré	enom
Date de naissa	ince	
□ un indépendant		
Numéro d'entre	eprise	TVA
Enseigne com	merciale éventuelle	
□ M. No	m Pré	nom
☐ une personne m	orale	
Numéro d'entre		a TVA
Dénomination		
Enseigne comr	merciale	
		si différente de la dénomination
Forme juridique	Э	
Légalement rep		
□ M. No	m Pré	nom
Fonction		
Êtes-vous un syndic	c d'immeuble ? □ Oui □ Non	



1.2. Adresse du citoyen ou siège social			
Rue		Numéro	Boîte
Code postal Localité	Pays		
1.3. Contact			
Téléphone Courriel			
□ Votre contact est la personne déjà identifiée plus haut.			
☐ Vous souhaitez renseigner une personne de contact distincte :			
☐ M. Nom Préno	m		
Fonction			
Cette section doit être totalement complété Vous demandez le paiement de la prime sur votre compte bancaire Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire). Di plus rapide. Si le demandeur est une personne morale, le compte bancaire devra être Intitulé complet du compte (voir le(s) nom(s) inscrit(s) au-dessus de vos es	Dans ce cas, le tra	nitement du d e celle-ci.	_
Code postal Localité	Pays		
☐ Institution bancaire en Belgique			
Numéro de compte bancaire			
☐ Institution bancaire à l'étranger IBAN		BIC	
International Bank Account Number			dentifier Code
□ sur un compte bancaire ne vous appartenant pas Uniquement pour les personnes physiques			
→ Veuillez alors remplir l'annexe « Modalités de paiement » prévue à la fi	in du formulaire		
□ par chèque circulaire établi à votre nom et votre adresse			

Uniquement si vous n'avez pas de compte bancaire
Uniquement pour les personnes physiques



2. Travaux		
2.1. Localisation des travaux		
□ L'adresse du demandeur.		
☐ Une autre adresse :		
Rue Numéro Boîte		
Code postal Localité		
2.2. Nature du bâtiment concerné		
□ Logement □ Maison unifamiliale □ Appartement □ Autre logement (maison de repos, etc) Précisez		
□ Autre type de bâtiment (bureau, commerce, etc)		
Précisez		
. 100.002		
2.3. Installation		
L'appareil de chauffage biomasse est un système centralisé de production de chaleur destiné à alimenter un réseau de chaleur (voir Formulaire 31) □ oui □ non		
3. Liste des documents à joindre		
Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au formulaire principal, les documents suivants :		
Pour tous les demandeurs : □ L'original ou une copie des factures.		
Le document « Annexe technique 13 - Primes énergie 2011 - Installation d'un appareil de chauffage biomasse (bois,) à alimentation exclusivement automatique » à faire remplir par l'entrepreneur. Disponible en ligne sur le site http://energie.wallonie.be ou au format papier.		
Uniquement pour les syndics d'immeuble :		
☐ Un document attestant que l'association des copropriétaires vous désigne comme syndic.		
Nombre TOTAL de documents joints		
En cas d'impossibilité de fournir un des documents demandés ci-dessus dans les quatre mois de la date de la facture fina envoyez votre dossier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre dossier.		

Prénom



Nom

Je soussigné:

4 B / I	4 .	'l'honneur		4
/ I I I O C I O	ration cili	I'hannaiir	Ot CI	nnatiira
*	Lauvii Sui			

ce	ertifie que :
-	toutes les données renseignées sur ce formulaire sont exactes et déclare être parfaitement informé(e) que l'Administration peut, dans un délai de trois ans à compter de la liquidation du montant de la prime, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement de celui-ci ; les travaux concernés ne font pas l'objet d'une autre demande de prime auprès du Service public de Wallonie ou de tout autre acteur public de la Région wallonne ; (pour les personnes morales) le total des aides de minimis reçues au cours des trois derniers exercices fiscaux, en ce compris la présente prime, ne dépasse pas 200 000 euros.
	Signature
Da	ate

5. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi⁵, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur Tél. gratuit 0800 19 199 http://mediateur.wallonie.be



Modalités de paiement

À compléter par le **demandeur** uniquement si la prime doit être payée sur un compte dont il n'est pas le titulaire ou le cotitulaire.

Si le nom du titulaire du compte est identique au nom du demandeur, le traitement du dossier sera plus rapide que dans le cas contraire.

Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge.

Je soussigné		
Nom	Prénom	
demande le paiement de la prime	·	and the
de compte)	voir le(s) nom(s) inscrit(s) au-dessus de vos	s extraits
de compte)		
Rue		Numéro Boîte
Nue		
Code postal Local	litá	Pays
	inte	
□ Institution honories on Bo	Jainus	
☐ Institution bancaire en Be Numéro de compte banc		
☐ Institution bancaire à l'étra	anger	
IBAN	u.1901	BIC
International Bank Acco	ount Number	Bank Identifier Cod
titulaire du compte :		
☐ Personne physique		
□ M. Nom	Prén	om
☐ Mme		
Personne morale	una marala na naut âtra qua accaiannaira d	o orágnoso, nos mandatairo
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ne morale ne peut être que cessionnaire de Dénomination	e creances, pas manualaire.
Numéro d'entreprise		
		on mon nom et nour mon compte
□ donne mandat au titulaire du d	compte de percevoir le montant de la prime	
donne mandat au titulaire du c	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda	ntaire, perçoit la prime pour vous.
☐ donne mandat au titulaire du c Ce titulaire de compte (perso ☐ cède le montant de la prime au	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce	ntaire, perçoit la prime pour vous.
□ donne mandat au titulaire du conce titulaire de compte (person cède le montant de la prime au Ce titulaire de compte (person pour lui-même.	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce	ntaire, perçoit la prime pour vous. voir pour lui-même
☐ donne mandat au titulaire du c Ce titulaire de compte (perso ☐ cède le montant de la prime au Ce titulaire de compte (perso	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce	ntaire, perçoit la prime pour vous. voir pour lui-même
□ donne mandat au titulaire du c Ce titulaire de compte (perso □ cède le montant de la prime au Ce titulaire de compte (perso pour lui-même. Un seul choix possible	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce onne physique ou personne morale), appele	ntaire, perçoit la prime pour vous. voir pour lui-même
□ donne mandat au titulaire du conce titulaire de compte (person cède le montant de la prime au Ce titulaire de compte (person pour lui-même.	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce	ntaire, perçoit la prime pour vous. voir pour lui-même
□ donne mandat au titulaire du ce titulaire de compte (perso pour lui-même. Un seul choix possible □ donne mandat au titulaire du ce ce titulaire de compte (perso pour lui-même. Un seul choix possible	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce onne physique ou personne morale), appelé Date	ntaire, perçoit la prime pour vous. voir pour lui-même é cessionnaire de créances, perçoit la prime
□ donne mandat au titulaire du c Ce titulaire de compte (perso □ cède le montant de la prime au Ce titulaire de compte (perso pour lui-même. Un seul choix possible	compte de percevoir le montant de la prime onne physique uniquement), appelé manda u titulaire du compte et l'autorise à le perce onne physique ou personne morale), appelé Date	ntaire, perçoit la prime pour vous. voir pour lui-même

La signature du demandeur **pour cette annexe** doit **être légalisée** par l'Administration communale.



Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire cattentes.	administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous ou de compléter. Cela nous permettra de mieux connaître vos
Vous avez pu trouver le formulaire qui vous concernait ☐ Très facilement ☐ Bacilement ☐ Difficilement ☐ Très difficilement	Exemple / commentaire
La compréhension du formulaire (style, vocabulaire, syntaxe) était Très facile Facile Difficile Très difficile	Exemple / commentaire
Vous avez trouvé la présentation du formulaire (mise en page, caractères utilisés, graphisme,) Très agréable Agréable Peu agréable Pas agréable du tout	Exemple / commentaire
Vous avez trouvé la structuration du formulaire (type de questions, ordre des questions,) ☐ Très logique ☐ Logique ☐ Peu logique ☐ Pas logique du tout	Exemple / commentaire
Vous avez pu obtenir les informations demandées par le formulaire Très facilement Facilement Difficilement Très difficilement	Exemple / commentaire
L'utilisation du formulaire électronique (présentation, navigation, fonctionnalités,) et de son environnement Internet (création de l'espace personnel, sauvegarde, soumission, suivi,) était Très facile Facile Difficile Très difficile	Exemple / commentaire
Vos autres remarques	
MERCI pour votre participation !	